

# GUIDE 1<sup>ère</sup> INSCRIPTION sur l'application CORIANDRE année 2026-2027

*Avant de vous connecter, munissez-vous de tous les documents requis (voir la liste des pièces à fournir)*

## 1- Se connecter à l'application à compter du 1er Juillet 2026

Navigateur préconisé : **FIREFOX** -Internet Explorer non supporté-

Pour effectuer une pré-inscription en ligne :

- ☐ **Nouveaux entrants** : n° INE/BEA (10 chiffres et une lettre, voir relevé de notes du baccalauréat) ou n° de candidature qui vous a été communiqué (Parcoursup / INSA).

**Les étudiants étrangers n'ayant pas de n° INE/BEA doivent utiliser le n° de candidature.**

<http://inscription.insa-cvl.fr/cgi-bin/WebObjects/Coriandre.woa/wa/preInscription>

## 2- Commencer la saisie de son dossier : Cliquer sur « Pré-inscription »



Les champs obligatoires \* doivent être renseignés. Vous pouvez afficher une « aide » en survolant

l'icône  A la fin de chaque page, cliquez sur le bouton

 Enregistrer

Et /Où

 Suivant


### 2.1 Onglet « Informations Générales »



Info. Générales Titres d'Accès Formations Envisagées Cursus de l'Etudiant Situ. Sociale Renseignements Divers



**ATTENTION** : L'application peut faire apparaître **des messages d'erreurs** sur le coin en haut à droite de l'écran, lorsque les champs n'ont pas été remplis. Il suffit de rectifier votre saisie et d'enregistrer à nouveau pour passer à l'onglet suivant.




- **Photo Identité « tête découverte » obligatoire** : Cliquer sur  en haut à droite au-dessus encadré photo et sélectionner votre photo d'identité et valider.
- **INE ou BEA** : voir Relevé de notes du baccalauréat.
- **N° Certificat CVEC** : Exemple : STR9-YOJAUL-29. **Ce numéro est obligatoire**, il figure sur votre attestation.

- **Numéro de Sécurité Sociale** : figure sur la Carte vitale. Il s'agit du n°INSEE. Saisir votre propre n° de Sécurité sociale et non celui d'un de vos parents.  
*Si vous ne le connaissez pas, laisser la rubrique en blanc et cocher « Code Inconnu ».*
- **N° de Téléphone obligatoire** : à renseigner, et terminer votre saisie en cliquant sur bouton  puis cliquer sur bouton 
- **Baccalauréat ou équivalent permettant d'accéder à l'enseignement supérieur français** :  
Pour les nouveaux étudiants INSA : à renseigner.  
Renseigner type établissement, l'année, le titre de votre baccalauréat, la mention, le département, l'établissement (tapez les premières lettres du nom de l'établissement, et trouver l'établissement dans la liste déroulante proposée).
- **Diplôme / Autre titre d'accès à la formation souhaitée** :  
Pour les nouveaux étudiants INSA : à renseigner (sauf ceux qui s'inscrivent en 1<sup>ère</sup> année)  
**Admis sur concours :**  
**Cette rubrique est nécessaire pour les candidats ayant effectué le concours CPGE ou Hors CPGE, celui-ci vous donnera accès aux différentes formations de l'établissement.**  
Pour les nouveaux étudiants INSA :  Avez-vous été admis sur concours ?  
**Exemples :**
  - Bachelier 2026 qui s'inscrit en 1<sup>ère</sup> année Ingénieur : **Année d'obtention** « 2026 » -  
**Type de concours** « Concours sur titre en 1<sup>ère</sup> année ingénieur INSA CVL ».
  - BUT 2026 qui s'inscrit en 3<sup>ème</sup> année Ingénieur : **Année d'obtention** « 2026 » -  
**Type de concours** « Concours sur titre en 3<sup>ème</sup> année ingénieur CVL ».
- **Dernier établissement fréquenté** :  
Pour les nouveaux étudiants INSA : il s'agit de l'établissement fréquenté en 2025/2026.

### 2.3 Onglet « Formations envisagées »

[Info. Générales](#) [Titres d'Accès](#) **[Formations Envisagées](#)** [Cursus de l'Etudiant](#) [Situ. Sociale](#) [Renseignements Divers](#)

Cet onglet vous permet de saisir **la ou les formation(s) à laquelle (auxquelles) vous souhaitez vous inscrire.**

→ Cliquez sur le bouton 

*Les rubriques suivantes doivent être complétées **obligatoirement** :*

• **Diplôme** :

Exemple : *pour une inscription en 1<sup>ère</sup> année*, sélectionner « Cycle préparatoire Sciences et Technologies Pour l'Ingénieur » puis Niveau « Année 1 ».

*Pour les inscriptions à partir de la 2<sup>ème</sup> année d'ingénieur jusqu'en 5<sup>ème</sup> année, y compris pour les masters,* vous devez compléter **en plus** le campus d'affectation dans le champ Parcours, et les informations suivantes :

• **Type d'inscription** : sélectionner « Principale »

• **Régime d'inscription** : sélectionner « Formation initiale hors apprentissage »

Inscription en :	1 <sup>ère</sup> inscription	Type d'inscription	2 <sup>ème</sup> inscription	Type d'inscription
<b>GSI, MRI, STI, de la 1<sup>ère</sup> à la 5<sup>ème</sup> année</b>	Diplôme Ingénieur (GSI, MRI, STI, ERE)	Principale		
<b>5<sup>ème</sup> année + Master (double cursus)</b>	Diplôme Ingénieur (GSI, MRI ou STI)	Principale	Master (Mécanique, informatique, ...)	Complémentaire
<b>MASTER M1 ou M2 simple cursus</b>	Master	Principale		

Cliquez sur ENREGISTRER, puis sur 

## 2.4 Onglet « Coursus de l'étudiant »

Info. Générales

Titres d'Accès

Formations Envisagées

**Cursus de l'Etudiant**

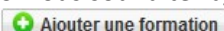
Situ. Sociale

Renseignements Divers

- Pour les nouveaux étudiants INSA :

**NB** : certaines données sont déjà renseignées comme le baccalauréat, elles sont issues de l'onglet « Titres d'accès ».

Si vous souhaitez ajouter une formation et/ou une interruption d'études, cliquer sur



Si aucune autre formation n'est à ajouter ou si vous n'avez rien à modifier, cliquer sur le bouton



## 2.5 Onglet « Situation sociale »

Info. Générales

Titres d'Accès

Formations Envisagées

Cursus de l'Etudiant

**Situ. Sociale**

Renseignements Divers

- **Etape 1 -Ressources**

Renseigner les différentes rubriques. Cliquez sur le bouton 

- **Etape 2 – Assurance Scolaire-Extra-Scolaire ou Vie privée**

**La Responsabilité civile est obligatoire.** Elle vous couvre pour les dommages que vous causez à autrui dans votre vie privée et dans votre vie d'étudiant. Elle est exigée pour les stages, et doit comporter **une date de validité pour l'année universitaire 2025-2026**


- **Etape 3 – Bourses**

Cliquer sur le bouton 

Renseignez les différentes rubriques - Pour le numéro d'Allocataire = Saisir votre numéro INE.

**La notification conditionnelle d'attribution de bourses (recto/verso) est obligatoire.**

En cas de dossier de **bourse « en instance »**, le paiement des droits de scolarité sera exigé. En cas d'attribution tardive, cette somme sera remboursée ultérieurement sur présentation de la notification.

Lorsque votre saisie est terminée, pour passer à l'onglet suivant cliquer sur bouton 

## 2.6 Onglet « Pièces jointes »

Télécharger à l'aide du bouton  les documents (format PDF, JPG) nécessaires à votre inscription/réinscription,

**ATTENTION : CES DOCUMENTS SONT OBLIGATOIRES POUR LE TRAITEMENT DE VOTRE DOSSIER.**

**A NOTER : TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ.**

## 2.6 Onglet « Renseignements »

Info. Générales

Titres d'Accès

Formations Envisagées


Cursus de l'Etudiant

Situ. Sociale

**Renseignements Divers**

- **Renseignements divers**


Dans cet onglet, vous devrez renseigner les champs selon votre situation.

Lorsque votre saisie est terminée, pour passer à l'onglet suivant cliquer sur bouton 

### 3- Editer votre Fiche récapitulative de pré-inscription

**ATTENTION** : Le montant des droits à régler apparait lors du « Récapitulatif de votre dossier d'inscription » -

Si vous souhaitez vous inscrire à des activités complémentaires,

Cliquer sur onglet :  et sélectionner les articles à rajouter à votre inscription **initiale**.

Si vous avez fini votre saisie, → Cliquez sur le bouton  pour éditer votre Fiche récapitulative de pré-inscription.

### 4- modalités de paiement

#### ➤ PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE (règlement en 1 ou 2 fois)

(Possible uniquement avec cartes VISA ou MASTERCARD, avec option 3DSecure et sur présentation d'un relevé d'identité bancaire (RIB) d'un compte ouvert en France et au nom de l'étudiant à inscrire)

Pour un paiement en ligne en deux fois, la moitié de la somme sera prélevée à l'inscription la deuxième moitié sera prélevée le 10 du mois suivant.

A partir du 1<sup>er</sup> novembre le paiement en deux fois ne sera plus possible

#### ➤ VIREMENT BANCAIRE (règlement en 1 fois) :

L'inscription ne sera validée qu'à réception du montant des droits d'inscription sur le compte bancaire.

(Veuillez à indiquer comme référence du virement : votre NOM PRENOM)

#### ➤ PRELEVEMENT BANCAIRE (en 2 fois uniquement) : MANDAT SEPA (à télécharger sur le site internet de l'INSA) accompagné d'un RIB au nom de l'étudiant

Pour un prélèvement en deux fois, si le dossier est complet, avant le 24 août 2026, prélèvement le 10 septembre 2026 et 10 octobre 2026.

Si le dossier est complet avant le 24 septembre 2026, prélèvement le 10 octobre et 10 novembre 2026.

Au-delà du 24 septembre le paiement en deux fois ne sera plus possible.

Délibération n°2014-10-13-12 du Conseil d'Administration :

*L'INSA Centre Val de Loire ne procédera pas au remboursement des droits de scolarité des étudiants qui renoncent à leur inscription après la rentrée universitaire.*



Aucun document ne doit être envoyé par voie postale

(sauf paiement par chèque)

Les documents liés à votre inscription doivent être déposés

sur notre site CORIANDRE

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ

	<p>Campus de Blois :</p> <p>INSA CENTRE VAL DE LOIRE – SERVICE SCOLARITE 3 rue de la Chocolaterie CS 23410 – 41034 BLOIS CEDEX</p> <p>Campus de Bourges :</p> <p>INSA CENTRE VAL DE LOIRE – SERVICE SCOLARITE 88 boulevard Lahitolle CS 60013 – 18022 BOURGES CEDEX</p>
--	---

- Pour toute question technique et/ou informatique, vous pouvez écrire à :  
[support-informatique@insa-cvl.fr](mailto:support-informatique@insa-cvl.fr)
- Pour toute question administrative, vous pouvez écrire, à :  
[scolarite-blois@insa-cvl.fr](mailto:scolarite-blois@insa-cvl.fr)  
ou  
[scolarite-bourges@insa-cvl.fr](mailto:scolarite-bourges@insa-cvl.fr)

en fonction de votre campus d'affectation ou de rattachement.

Aucune astreinte (technique, informatique ou de scolarité) n'est accessible durant la période de fermeture de l'Institut, entre le 24 juillet 2026 au soir et le 17 août 2026 au matin.

**Réouverture du service scolarité le lundi 17 août 2026.**